

BULLETIN D'INSCRIPTION JOURNEES PRESENTIELLES

JOURNÉE DE FORMATION POUR LA PRÉVENTION DU RISQUE EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION — CYCLE ARRES 2021 - 2022

Pour vous inscrire à l'une des journées présentiels, il vous suffit de compléter ce bulletin et de l'adresser avec votre règlement de **70€** (déjeuner inclus) par **chèque à l'ordre de Branchet Solutions – 35, avenue du Granier – 38240 Meylan**.

Pour tout renseignement : Tél. 01 55 07 15 15

Les AR en formation sont invités. Ils doivent cependant s'inscrire auprès d'ASSPRO.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Portable

Téléphone

Email

Merci de bien vouloir nous communiquer une **adresse e-mail** qui nous permettra de vous adresser une confirmation d'inscription

Cette journée peut entrer dans le programme de DPC « Gestion de Risque en Anesthésie-réanimation » du CFAR. Pour en bénéficier, il convient de vous inscrire sur le site www.mondpc.fr.

Journées présentiels 2021 - 2022 - Cocher la session souhaitée :

- ☐ **Samedi 11 septembre 2021 à Rennes**
Hôtel Mercure Rennes Centre Gare - 1 rue du capitaine Maignan 35000 Rennes
- ☐ **Samedi 20 novembre 2021 à Lyon**
Lieu à confirmer
- ☐ **Samedi 15 janvier 2022 à Paris**
Lieu à confirmer
- ☐ **Samedi 12 mars 2022 à Bordeaux**
Lieu à confirmer
- ☐ **Samedi 14 mai 2022 à Marseille**
Lieu à confirmer
- ☐ **Samedi 10 septembre 2022 à Toulouse**
Lieu à confirmer
- ☐ **Samedi 19 novembre 2022 à Genève**
Lieu à confirmer

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DPC DU CFAR :

GESTION DE RISQUE ANESTHÉSIE-RÉANIMATION

Les journées ARRES ASSPRO sont labellisées par le CFAR dans la catégorie Gestion du Risque et contribuent à valider l'obligation présentielle du programme d'accréditation des médecins.

Par ailleurs, en vous inscrivant au DPC du CFAR, votre Accréditation vous permet de valider dans le même temps votre obligation annuelle de DPC.

Vous êtes libéral, voici les étapes de votre inscription sur www.mondpc.fr :

- ☐ Créez votre compte sur **www.mondpc.fr**. Pour cela vous avez besoin d'un RIB et de votre n° RPPS.
- ☐ Dans le menu de gauche « Recherche Programmes », renseignez la Référence Programme OGDPC en inscrivant le numéro puis cliquez sur rechercher.
- ☐ **Référence DPC n° 16382100001**
- ☐ Cliquez sur le programme Gestion de Risque en Anesthésie-Réanimation qui apparaît en bas de la page.
- ☐ Enfin, cliquez sur la session qui vous intéresse selon la Journée ARRES ASSPRO à laquelle vous êtes enregistré, puis sur le bouton rouge «S'INSCRIRE».

La participation à une journée de formation d'un programme DPC, vous permettra de recevoir une indemnisation de l'OGDPC.

Si vous êtes salarié, contactez le CFAR pour obtenir un bulletin d'inscription spécifique DPC.

Pour tout renseignement concernant votre démarche d'inscription au DPC du CFAR, contactez Mme Hélène Creus au 01.45.20.72.73 ou par mail : hcreus@cfar.org.

CONDITIONS D'ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT :

Toute annulation d'inscription à une journée de prévention doit être communiquée par écrit à l'Association, par courriel, télécopie ou courrier. Compte tenu des frais incompressibles engagés en amont par l'Association pour l'organisation matérielle des journées de prévention, il sera fait application de la politique suivante en cas d'annulation :

- Notifiée au moins 1 mois avant la formation : l'intégralité du coût de la formation sera remboursée au participant,
- Notifiée entre 15 et 30 jours avant la formation : 50% du coût de la formation restera à la charge du participant,
- Notifiée moins de 15 jours avant la formation : la totalité du montant du coût de formation reste due par le participant, sauf cas de force majeure attestée par un justificatif.

Consultez l'ensemble des conditions générales de vente sur <http://www.asspro.fr/conditions-generales-de-vente>